

# Opérateur de chantier

1<sup>er</sup> Recyclage à 6 mois (OC2) – Amiante Sous-section 3\*



**2 JOURS – 14 heures**

**CPF**

**FORMATION CERTIFIANTE**

**100% DE RÉUSSITE\*\***

## OBJECTIFS

Sous la responsabilité de l'encadrement de chantier :

- **Prendre conscience** des risques liés à l'amiante.
- **Savoir entretenir et utiliser** les équipements de protection individuelle et collective.
- **Appliquer** les mesures de prévention en appliquant les procédures de réalisation des chantiers amiante.
- **S'informer.**

## POUR QUI ?

- **Ouvriers et compagnons** titulaires d'une attestation de compétence de formation initiale préalable de moins de 6 mois.
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.**

## PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).

## CONTENUS

- Être acteur de la prévention
  - Connaître le risque amiante
  - Connaître les exigences de la réglementation
  - Connaître et appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche prévention de l'entreprise
  - Signaler les situations dangereuses, en informer la hiérarchie
  - Savoir réagir face à une situation inhabituelle
  - Participer à l'amélioration des conditions de travail

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> **Évaluation théorique** : 10 mn sous forme de QCM.

> **Évaluation pratique** : 10 min en continu à partir d'un entretien oral portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable ou la formation de recyclage.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.

Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

**TARIF INTER** : 535,50 € HT

**PROCHAINE SESSION** :

Reportez-vous au planning des sessions

## RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

\* Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

\*\* Taux de réussite constaté sur l'année 2023



**CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS**

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-53/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2027

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS  
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr

# Opérateur de chantier

1<sup>er</sup> Recyclage à 6 mois (OC2) – Amiante Sous-section 3\*



**2 JOURS – 14 heures**

**CPF**

**FORMATION CERTIFIANTE**

**100% DE RÉUSSITE\*\***

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

## PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs certifiés INRS, HSE119

\* Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

\*\* Taux de réussite constaté sur l'année 2023



**CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS**

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-53/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2027

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS  
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr